

Menaces sur la sécurité des cyclistes : l'AF3V alerte sur le projet de loi-cadre transports

Le gouvernement a engagé en février une procédure accélérée pour un projet de loi-cadre sur les transports. Malgré son ambition affichée de « sécuriser, renforcer et programmer les investissements », ce texte fait peser de lourdes menaces sur la sécurité des cyclistes et des usagers vulnérables. Voté par le Sénat le 28 avril, le projet va poursuivre sa navette parlementaire et revenir à l'Assemblée nationale.

Un projet de loi qui fragilise les mobilités actives

« Le vent semble avoir tourné et ne plus souffler dans le dos des cyclistes mais de face », déclare Christelle Cubaud, présidente de l'AF3V. Elle s'inquiète « de la possibilité donnée aux collectivités de proposer des aménagements au rabais et de donner la priorité aux véhicules motorisés », conséquence directe de la modification envisagée de l'article L228-2 du Code de l'Environnement. Elle rappelle que « les chiffres de la mortalité des piétons et cyclistes sont alarmants » et que des aménagements qualitatifs et sécurisés, notamment hors agglomération, sont indispensables.

Des financements incertains qui menacent l'avenir du réseau cyclable

Le bilan de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) par la Cour des comptes et les données sur l'avancement du Schéma National des Véloroutes (SNV), publiés en avril, renforcent les inquiétudes.

« Les rapports se suivent et se ressemblent : sans volonté politique et sans plan de financement, les schémas directeurs cyclables des collectivités et le schéma national des véloroutes risquent de rester inachevés », conclut Christelle Cubaud. « Le bon sens commanderait plutôt d'accélérer leur réalisation, pour des raisons de santé, de sécurité des déplacements, d'environnement et d'économie, à l'heure où le prix des carburants s'envole et pèse lourd dans le budget des Français. »

L'AF3V appelle les députés à agir

Ce projet de loi-cadre a été adopté par le Sénat le 28 avril et va poursuivre sa navette parlementaire. En conséquence l'AF3V appelle les députés à :

- Refuser la modification de l'article L228-2 du Code de l'Environnement,
- Exiger un Plan Vélo pluriannuel doté de financements fléchés, garantissant la continuité et la qualité des infrastructures cyclables.

Contact presse :

Christelle CUBAUD | 06 01 87 96 28 | ccubaud@af3v.org

À propos de l'AF3V

Depuis 1998, l'Association française pour le développement des véloroutes et des voies vertes est une association d'usagers qui œuvre à la réalisation d'un réseau ambitieux et cohérent d'aménagements sécurisés, accessibles et qualitatifs au bénéfice de la transition écologique, de l'inclusion sociale et de la santé. Retrouvez-nous sur notre site www.af3v.org, LinkedIn (AF3V), Facebook (AF3V – véloroutes et voies vertes) et Instagram (@AF3V_officiel).